

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2017-P-33

du 12 juillet 2017

Modification de la décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011
instituant la Commission consultative Lutte contre le blanchiment

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment les articles L. 612-13, L. 612-14-I et L. 561-36-1;

Vu la décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011 instituant la Commission consultative Lutte contre le blanchiment ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision n° 2011-C-13 du 23 mars 2011 est ainsi modifiée :

À l'annexe 2, les mots :

- Monsieur Benoît Courmont, Directeur des risques - AG2R La Mondiale

sont remplacés par les mots :

*« Madame Brigitte Charton-Delorme
Directrice de la Conformité et du Contrôle Interne - Malakoff Mederic »*

- Monsieur Philippe Giraudel, Directeur Juridique - Groupama

sont remplacés par les mots :

*« Monsieur Xavier Laurent
Responsable du Dispositif de Contrôle Interne et de la Sécurité Financière -
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel »*

À l'annexe 3, les mots :

- Madame Patricia Jouan, Responsable de la Sécurité Financière - Société Générale

sont remplacés par les mots:

*« Madame Anne-Catherine Colleau
Directrice adjointe de la sécurité financière Groupe - BNP Paribas »*

- Monsieur Luc Retail, Directeur de la lutte anti-blanchiment, et lutte anti-terrorisme - La Banque Postale

sont remplacés par les mots :

*« Monsieur Dominique Boucheteil
Directeur de la Sécurité des Opérations Financières-La Banque Postale »*

- Monsieur Raoul d'Estaintot, responsable national lutte anti-blanchiment- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel

sont remplacés par les mots :

« Monsieur Jean-Michel Vannier, Directeur de la Sécurité Financière -Groupe BPCE ».

À l'annexe 3, sont ajoutés les mots :

*« Madame Sophie Dupeux
Directrice des Risques et du Contrôle Permanent – Boursorama »*

*« Monsieur Christophe GRAVE
Directeur général adjoint en charge du Contrôle Permanent, des Risques et de la Conformité Crédit Agricole Consumer Finance »*

*« Madame Christelle Janssens
Directrice du Contrôle Interne Risques et Conformité-Financière des Paiements Électroniques »*

*« Madame Hortense de La Rochefoucauld
Responsable de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques- Tempo France »*

Article 2 : Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Le Président
de l'Autorité de contrôle prudentiel
et de résolution,

François VILLEROY de GALHAU